

INTITULE DE LA FORMATION
« **GESTION D'UN NOUVEL OPERATEUR DE VOYAGES** »

Durée totale de la formation : 7 heures – 2 modules de 3h30 - **Lieu** : En Visio sur Zoom
Nb de participants maximum à la formation : 10
Budget de la formation : 0 € HT (APST) – 175 €HT (EdV) – 350 €HT (non adhérent)

Public concerné :

Dirigeant et Directeur financier
Chef comptable et comptable

Pré requis :

Travailler chez un opérateur de voyages ou de tourisme – Avoir une connexion internet

Objectifs de la formation :

- Appréhender les mécanismes économiques en oeuvre dans l'activité d'agent de voyages.
- Vous familiariser avec la présentation comptable de ces mécanismes.

Moyens techniques et outils mis à disposition :

Formation animée en Visio sur Zoom sous forme de classe virtuelle ou en présentiel
Accès à l'espace formation du site

Moyens et méthodes pédagogiques :

Exposé didactique animés en formation à distance en salle virtuelle ou en présentiel - Support formateur partagé ou projeté
- Dossier documentaire à télécharger sur l'espace formation
Pédagogie active et participative. Exercices collectifs et individuels de mise en application débriefés et corrigés avec le formateur.
Temps Questions / réponses à la fin de chaque module

Moyens d'évaluation des acquis mis en oeuvre :

Questionnaire d'attentes individuelles envoyé par mail avant la formation
Test de positionnement d'entrée en formation sur la comptabilité générale des agences de voyages
Validation des acquis : Réalisation et validation de votre démarche prévisionnelle
Envoi d'une évaluation de la formation / Remise d'une attestation de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

« GESTION D'UN NOUVEL OPERATEUR DE VOYAGES »

Introduction (45min) : Présentation de l'environnement Zoom, de la formation (objectifs, programme et organisation), du formateur et tour de table des participants. Débriefe du test de connaissances d'entrée en formation (questions / réponses)

MODULE 1 (2h45)

Qu'est-ce que gérer ? Méthodologie de traitement de l'information, définitions

La comptabilité générale, système de représentation de l'entreprise :

Les principaux concepts de la comptabilité générale :

- Patrimoine et activité
- Emplois et ressources

Les "documents de synthèse" ou "comptes annuels" : bilan, compte de résultat et annexe

Les décisions de gestion des dirigeants et leur traduction comptable :

- La formation du résultat : bénéfice ou perte
- l'affectation du résultat : versement de dividendes, réserves, report à nouveau
- Les capitaux propres

MODULE 2 (3h30)

Opérateurs de voyages, acteur économique :

- Les deux "métiers" d'un agent de voyages au regard des concepts économiques : la production et la distribution
- La prise en compte de cette spécificité dans le "Plan comptable professionnel" spécifique
- Le volume d'affaires, le chiffre d'affaires
- La marge brute, les commissions, les frais d'agences (ou frais de service)

Les outils de gestion d'exploitation

- Suivi de l'activité mensuelle : le tableau de bord
 - les coûts de revient, coûts variables et coûts fixes
- Les dossiers "par affaire", la cotation, les fiches techniques

Evaluation : Mettre en place une démarche prévisionnelle adaptée aux petites entreprises selon la méthodologie donnée par le formateur

Contact :

Pour obtenir des renseignements sur cette formation, merci de nous contacter par mail contact@travelpformations.fr

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Pour vous inscrire à notre formation, merci de contacter avant le début de la formation par mail contact@travelpformations.fr pour obtenir votre bulletin d'inscription.

Complétez-le et envoyez-le par courriel à : contact@travelpformations.fr

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons la convention de formation et une convocation vous sera envoyée par mail 1 semaine avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées :

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins. Pour toutes questions, merci de nous contacter par mail contact@travelpformations.fr